

ADENA Cholet

53 rue de la Fonderie

49300 CHOLET

le 21 juillet 2015

Objet :

Nuisances voltige aérodrome du Pontreau Cholet

Monsieur le Maire,

Devant la recrudescence des vols de voltige depuis une semaine au-dessus de l'aérodrome du Pontreau, nous nous permettons de vous faire part de nos remarques concernant le non respect de ce qui avait été décidé lors de la dernière réunion de la commission consultative de l'environnement en présence du Sous-préfet et des membres convoqués.

Depuis le 3 juillet 2015, des vols de voltige de plus en plus nombreux sont venus perturber la quiétude des habitants du nord de Cholet. Ces nuisances viennent se rajouter au **bruit infernal des nouveaux avions écoles en rotation** permanente comme cela avait été souligné lors de la réunion précitée.

Il est certain qu'un certain malaise s'est installé chez les habitants d'Yzernay, de Chanteloup les Bois et des alentours, depuis la mise en place du **deuxième axe de voltige**.

D'ailleurs, nous avons été surpris d'apprendre, que les maires concernés n'avait pas eu la possibilité de dire NON quand au survol de leur commune. Ce n'est pas ce qui avait été présenté lors de cette réunion. L'ACPC devait obtenir un accord des maires pour l'installation, à l'essai, du deuxième axe.

Est-il normal que lors de nos appels à la tour de contrôle, pour savoir qui vole, on nous rétorque qu'ils n'ont pas le nom des pilotes. Alors comment déterminer qu'il s'agit bien d'élèves et non des voltigeurs aguerris, qui volent pour leur plaisir. Pourtant les termes de notre accord étaient : seuls des élèves voltigeurs devaient évoluer au-dessus de l'aérodrome.

Un incident est intervenu le 17 juillet 2015, une fois de plus, malgré l'interdiction de voltiger dans certains créneaux horaires, l'avion de voltige a fait des évolutions dès 14h40. Nous sommes intervenus aussitôt auprès de la tour de contrôle, auprès du gestionnaire (mairie de Cholet) et auprès de Monsieur Veillon de la DGAC. (Quelles sanctions seront prises ??). Il est certain que ce vol ne peut être le fait d'un élève, or Monsieur Siebert ainsi que Monsieur le Sous-Préfet s'étaient engagés à ce que seuls les vols d'élèves auraient lieu sur le site du Pontreau !!!

Aucune amélioration pour ce qui concerne les rotations du dimanche, malgré l'interdiction des avions non basés à Cholet. L'association l'avait laissé entendre au moment de la réunion.

On constate que malgré le deuxième axe, les vols ont repris juste après l'incident du 17/07 à l'aplomb de la ferme du Pontreau, pourtant Monsieur Siebert avait insisté et certifié en fin de réunion qu'il n'y aurait plus de voltige au-dessus du village du Pontreau, pour raison de sécurité et surtout vis à vis des différents élevages de bovins s'y situant. Lorsqu'on connaît les difficultés actuelles du métier, il est désolant de constater, que pour le plaisir de quelques personnes, on peut nuire à l'agriculture et son environnement.

Une fois de plus, qui ne respecte pas l'autre ?

Dans une période où les subventions pèsent dans les budgets des municipalités, il serait peut être de bon ton de se pencher sérieusement sur le coût de fonctionnement de l'aérodrome pour le contribuable choletais, et plus particulièrement sur le coût de la voltige.

Nous pensons que nous n'avons plus à démontrer les nuisances de la voltige au nord de Cholet depuis plusieurs années, et maintenant, pour les habitants de la zone du deuxième axe.

Question cruciale : Qui respecte l'autre ?

Nous vous prions, d'accepter, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Président ADENA Cholet

Copie à :

Monsieur le Sous-Préfet de Cholet

Monsieur Siebert de la DGAC

Madame Jeanneteau élue de la mairie de Cholet